

ANNEE 2021
2EME REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Membres présents :

- M. - Dominique FERRAU, Maire ;
- Mme - Flavia D'ANGELO, 1^{er} Adjointe au Maire ;
- M. - Manuel MULLER, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Daniela SUTERA, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
- M. - Abdellah AFRYAD, 4^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme. - Hulya ERDOGAN, 5^{ème} Adjointe au Maire ;
- M. - Abdallah YAHI, 6^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Jamila DEBACHA, 7^{ème} Adjointe au maire ;
- M. - Jean-Luc MEYER, 8^{ème} Adjoint au Maire ;
- Mme - Pauline LUDDECKE, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Nicole CHENARD, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Cindy QUESADA, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Mathieu SCHMITT, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Lumba Fatuma DARABU, Conseillère Municipale ;
- M. - Giuseppe VIRCIGLIO, Conseiller Municipal ;
- Mme - Georgette MACHNIK, Conseillère Municipale Déléguée ;
- M. - Rachid AIT HRROU, Conseiller Municipal Délégué ;
- Mme - Nicole BARDOT, Conseillère Municipale ;
- M. - Salvatore INSALACO, Conseiller Municipal ;
- Mme - Laila REZGUI, Conseillère Municipale ;
- Mme - Hayette BOUAOUNE, Conseillère Municipale ;
- M. - Alain ROGER, Conseiller Municipal ;
- Mme - Marie KOPP, Conseillère Municipale ;
- Mme - Sindy BENKERT, Conseillère Municipale ;

Membres arrivés en retard :

- M. - Calogero NATALE, Conseiller Municipal ; (18 H 40)
- M. - Khalid YASSER, Conseiller Municipal ; DEL n° 3 (18 h 57)
- M. - Mohamed MISBAH, Conseiller Municipal ; DEL N° 4 (18 h 59)

Membres absents excusés :

- Mme - Joanna VANGELISTA, Conseillère Municipale ;

Membres absents non excusés :

- Mme - Céline MOURER, Conseillère municipale Déléguée ;

Procurations :

- Mme Joanna VANGELISTA à Mme Marie KOPP ;

Secrétaire de séance :

Mme Daniela SUTERA

Conseil Municipal du 26 mars 2021

ORDRE DU JOUR

5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2021

7.1 FINANCES / DECISIONS BUDGETAIRES

2. Approbation du Compte de gestion – Exercice 2020.
3. Approbation du Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur
4. Affectation du résultat de fonctionnement (commune) de l'exercice 2020
5. Budget annexe Lotissement Les Chênes - Approbation du Compte de gestion – Exercice 2020
6. Budget annexe Lotissement Les Chênes - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur
7. Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – ventilation de la dotation 2020

4.1 FONCTION PUBLIQUE/PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

8. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet

3.1 ACQUISITIONS

9. Acquisition de biens immobiliers WEBER
10. Acquisition de biens immobiliers : Caisse Régionale de Sécurité Sociale des Mines Est (CARM)
11. Acquisition de biens immobiliers : DEIDDA
12. Acquisition de biens immobiliers : GNUTEK

1.6 COMMANDE PUBLIQUE / MAITRISE D'ŒUVRE

13. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers municipaux

7.1 FINANCES / DECISIONS BUDGETAIRES

14. Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Populaire
15. Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne
16. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021
17. lotissement « Les Chênes » pouvoir au Maire

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

.....

Début de séance : 18 H 30

Fin de séance : 21 h 45

Le Conseil Municipal dûment convoqué en date du dix-huit mars deux mille vingt et un par le Maire, s'est réuni en visio-conférence et à huis clos, le vendredi vingt-six mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment l'article 6 et la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire sous la présidence de Monsieur Dominique FERRAU, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu présent à son invitation. Il leur rappelle les règles du scrutin public et par appel nominal et propose que Madame Daniela SUTERA soit désignée à l'unanimité par le Conseil Municipal secrétaire de séance. Après l'accord unanime, elle est invitée à procéder à l'appel nominatif des conseillers.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose à l'assemblée de délibérer en fin de séance sur la délibération n°17 : lotissement « les Chênes » pouvoir au Maire.

Madame KOPP souhaite recevoir la délibération avant de s'exprimer. Le Maire suspend la séance à 18 h 32 afin de faire remettre la délibération à Mme KOPP. La séance reprend à 18 h 45.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la présentation.

Le maire constate que le quorum est atteint et passe au point n° 1 de l'ordre du jour.

Connection de M. Calogero NATALE (18 h 40) : le nombre de conseillers présents passe de 24 à 25. Nombre de votants : 26

POINT N° 3 : Connection de M. Khalid YASSER (18 h 50) : le nombre de votants passe de 26 à 27

Lors du vote du point n° 3 : Approbation du Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur, Monsieur Dominique FERRAU Maire laisse la présidence à Madame Flavia D'ANGELO et quitte le conseil ; le nombre de votants passe de 27 à 26.

POINT N° 4 : Connection de M. Mohamed MISBAH pas de vote exprimé en raison d'un problème de son ; le nombre de votants passe de 27 à 28.

POINT N° 6 : Lors du vote du point n° 6 : Budget annexe Lotissement Les Chênes - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur, le Maire laisse la présidence à Mme Flavia D'ANGELO 1^{ère} Adjointe au Maire et quitte la séance ; le nombre de votants passe de 28 à 27.

POINT N° 17 : lotissement « les Chênes » pouvoir au Maire est examiné avant le POINT N° 16 avec l'accord de l'ensemble des conseillers présents.

POINT N° 16 : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 : A 20 h 25 en raison de la longueur de la séance le Maire propose une suspension de séance. L'ensemble des conseillers donne leur accord. Le débat reprend à 20 h 45.

POINT N° 1

DELIBERATION N° DEL-01-26/03/2021

Domaine : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU

Objet : Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2021

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 26 voix pour

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x	Procuration Mme KOPP	
Madame	BENKERT	Sindy	x		

D'ADOPTER

- le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2021

POINT N° 2

DELIBERATION N° DEL-02-26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Approbation du Compte de gestion – Exercice 2020.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021 ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 23 voix pour 3 abstentions

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna			x
Madame	BENKERT	Sindy			x

DE DECLARER

- que le compte de gestion dressé, pour l'année 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT N° 3

DELIBERATION N° DEL-03-26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Approbation du Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant que Madame Flavia D'ANGELO, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Dominique FERRAU, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Flavia D'ANGELO, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif de 2020,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021.

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 22 voix pour 4 abstentions

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

D'APPROUVER

- Le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats (+/-)
Mandats et titres émis	9 862 864,96	11 649 782,45	1 786 917,49
Solde antérieur reporté (002)			0,00
Résultat de clôture			1 786 917,49
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats (+/-)
Mandats et titres émis	3 818 242,66	5 592 634,85	1 774 392,19
Solde antérieur reporté (001)			-1 210 038,78
Résultat de clôture			564 353,41
Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes non versées)	3 556 419,00	1 239 021,00	-2 317 398,00
Résultat de clôture après intégration des Restes à réaliser (besoin de financement)			-1 753 044,59
Total général toutes sections	Dépenses	Recettes	Résultat(+/-)
Mandats et titres émis	13 681 107,62	17 242 417,30	3 561 309,68
Solde antérieur reporté			-1 210 038,78
Résultat de clôture AVANT intégration des RAR			2 351 270,90
Résultat de clôture APRES intégration des RAR			33 872,90

POINT N° 4

DELIBERATION N° DEL-04-26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement (commune) de l'exercice 2020.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 786 917,49 €**

Considérant les dépenses à couvrir en section d'investissement

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 23 voix pour 4 abstentions et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	VOTE	NON	EXPRIME
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

D'AFPECTER

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	1 786 917,49 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Total de l'exercice à affecter au BP 2021	1 786 917,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	1 774 392,19 €
Résultat antérieur reporté	-1 210 038,78 €
Résultat d'investissement cumulé (001)	564 353,41 €
Solde des restes à réaliser	-2 317 398,00 €
Total après intégration des restes à réaliser	-1 753 044,59 €
Besoin de financement en investissement	1 753 044,59 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves investissement (couverture du besoin de financement)	33 872,90 €
Affectation complémentaire	1 753 044,59 €
Total à affecter au R1068	1 786 917,49 €
Report en fonctionnement R 002	0,00 €

POINT N° 5

DELIBERATION N° DEL-05 -26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Budget annexe Lotissement Les Chênes - Approbation du Compte de gestion – Exercice 2020.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 23 voix pour 4 abstentions et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

DE DECLARER

- que le compte de gestion du budget annexe Lotissement les Chênes, dressé, pour l'année 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT N° 6

DELIBERATION N° DEL-06 -26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Budget annexe Lotissement Les Chênes - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant que Madame Flavia D'ANGELO, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Dominique FERRAU, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Flavia D'ANGELO, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Dominique FERRAU, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif de 2020,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 22 voix pour 4 abstentions et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAH	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

DE FIXER

- comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats (+/-)
Mandats et titres émis	813 227,22	813 227,22	0,00
Solde antérieur reporté (002)			0,00
Résultat de clôture			0,00
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats (+/-)
Mandats et titres émis	807 872,22	782 847,91	-25 024,31
Solde antérieur reporté (001)			327 152,09
Résultat de clôture			302 127,78
Restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes non versées)	1 050 000,00	1 050 000,00	0,00
Résultat de clôture après intégration des Restes à réaliser (besoin de financement)			302 127,78
Total général toutes sections	Dépenses	Recettes	Résultat (+/-)
Mandats et titres émis	1 621 099,44	1 596 075,13	-25 024,31
Solde antérieur reporté			327 152,09
Résultat de clôture AVANT intégration des RAR			302 127,78
Résultat de clôture APRES intégration des RAR			302 127,78

POINT N° 7

DELIBERATION N° DEL-07-26/03/2021

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU Maire

Objet : Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – ventilation de la dotation 2020.

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

DE PRENDRE ACTE

- de la ventilation de la Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à **6 142 057 €**.

REALISATIONS et PARTICIPATIONS	MONTANTS
Subvention de fonctionnement CCAS	700 000
Subvention de fonctionnement aux associations à vocation culturelle	110 580
Subvention de fonctionnement aux associations à vocation sociale	907 985
Subvention de fonctionnement aux associations sportives	94 450
Emplois d'insertion	337 328
Etude de renouvellement urbain	60 553
Equipements sportifs	617 630
Equipements culturels	550 357
Education & Petite enfance	128 299
Equipements scolaires	602 020
Sécurité tranquillité publique	43 440
Cadre de vie	1 521 537
PRU - ZAC Cœur de Ville	227 878
Dépenses COVID	240 000

POINT N° 8

DELIBERATION N° DEL-08-26/03/2021

Domaine : 4.1 Fonction Publique/Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu les décrets n°2016-604 et n°2016-596 du 12 mai 2016 relatifs à l'échelle indiciaire et la durée des carrières applicables à ce grade ;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 27 voix pour et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	REZGUI	Laila	x		
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x		
Madame	BENKERT	Sindy	x		
Monsieur	YASSER	Khalid	x		

DE CREER

- 1 poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

D'ADOPTER

- la proposition du maire

D'INSCRIRE

- au budget les crédits correspondants

POINT N° 9

DELIBERATION N° DEL-09-26/03/2021

Domaine : 3.1 - Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : Acquisition de biens immobiliers.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311-9 à L 1311-13 ; et L 2241-1 ; L 2541-12
- Vu l'article L 3221 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que les communes peuvent accroître leur patrimoine en faisant l'acquisition de biens mobiliers, immobiliers ou de droit, que ces acquisitions peuvent être réalisées selon deux modalités

- Soit à titre onéreux, selon des procédés de droit privé, à savoir l'achat et l'échange, ou des procédés de droit public, à savoir l'expropriation et le droit de préemption ;
- Soit à titre gratuit, par le biais de l'acceptation de dons et legs ou de l'acquisition de biens sans maître ;

Considérant que la saisine des Domaines est obligatoire pour toute acquisition d'une valeur, hors taxes, hors droits, supérieure ou égale à 180 000 € ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 27 voix pour et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDERKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARROT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x	Procuration Mme KOPP	
Madame	BENKERT	Sindy	x		
Monsieur	YASSER	Khalid	x		

D'APPROUVER

- l'acquisition des parcelles cadastrées en section 6 n° 119 et 157 d'une contenance de 668 m². Ces parcelles sont propriété de M. Jean Marcel Weber ; M. Lucien Charles Weber ; Mme Monique Francine Joncheray (née Weber) ; M. Francis Joseph Weber.
- la dépense à prévoir pour ces acquisitions étant de 9 352 €.

DE PRECISER

- que cette opération sera exonérée de droit au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

D'AUTORISER

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

D'IMPUTER

- la dépense sur les crédits figurant au Budget Primitif 2021 de la ville.

POINT N° 10

DELIBERATION N° DEL-10-26/03/2021

Domaine : 3.1 - Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : Acquisition de biens immobiliers : Caisse Régionale de Sécurité Sociale des Mines Est (CARMI de l'EST)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311-9 à L 1311-13 ; et L 2241-1 ; L 2541-12
- Vu l'article L 3221 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'avis du service des domaines rendu le 15 février 2021 ;

Considérant que les communes peuvent accroître leur patrimoine en faisant l'acquisition de biens mobiliers, immobiliers ou de droit, que ces acquisitions peuvent être réalisées selon deux modalités

- Soit à titre onéreux, selon des procédés de droit privé, à savoir l'achat et l'échange, ou des procédés de droit public, à savoir l'expropriation et le droit de préemption ;
- Soit à titre gratuit, par le biais de l'acceptation de dons et legs ou de l'acquisition de biens sans maître ;

Considérant que la saisine des Domaines est obligatoire pour toute acquisition d'une valeur, hors taxes, hors droits, supérieure ou égale à 180 000 € ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 27 voix pour et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x	Procuration Mme KOPP	
Madame	BENKERT	Sindy	x		
Monsieur	YASSER	Khalid	x		

D'APPROUVER

- l'acquisition des parcelles cadastrées en section 11 n° 1261 d'une contenance de 1097 m² et section 12 n° 294 d'une contenance de 1917 m². Ces parcelles sont propriété de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale des Mines Est (CARMI de l'EST)
- la dépense à prévoir pour ces acquisitions étant de 200 000 €.

DE PRECISER

- que cette opération sera exonérée de droit au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

D'AUTORISER

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

D'IMPUTER

- la dépense sur les crédits figurant au Budget Primitif 2021 de la ville.

POINT N° 11

DELIBERATION N° DEL-11-26/03/2021

Domaine : 3.1 - Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : Echange de biens immobiliers.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et 2541-12-4
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-4, L 1211-1 et L 2211-1 ;
- Vu l'avis des Domaines daté du 12/02/2021 ;

Considérant que les terrains ont été valorisés à 3.5 € du m² ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 27 voix pour 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x	Procuration Mme KOPP	
Madame	BENKERT	Sindy	x		
Monsieur	YASSER	Khalid	x		

D'APPROUVER

- dans son ensemble l'opération d'échange foncier entre la ville de Behren-lès-Forbach et M Luigi Deidda, dont l'objectif est de permettre de réaliser la continuité de la propriété de M. Deida en vue de la cession de ses biens.

DE CEDER

- à M Luigi Deidda la parcelle communale cadastrée comme suit : section 10 n° 67 d'une contenance de 572 m².

D'AUTORISER

- l'acquisition de la parcelle cadastrée comme suit : section 10 n° 71 d'une contenance de 372 m².

DE PRENDRE ACTE

- que ces échanges fonciers sont réalisés contre le versement d'une soulte à la charge M Luigi Deidda d'un montant de 700 €.

D'AUTORISER

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DE DECIDER

- que les frais de notaire seront à la charge de M Luigi Deidda.

POINT N° 12

DELIBERATION N° DEL-12-26/03/2021

Domaine : 3.1 - Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : Echange de biens immobiliers.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et 2541-12-4
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-4, L 1211-1 et L 2211-1 ;
- Vu l'avis des Domaines daté du 12/02/2021 ;

Considérant que les terrains ont été valorisés à 3.5 € du m² ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 27 voix pour et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x	Procuration Mme KOPP	
Madame	BENKERT	Sindy	x		
Monsieur	YASSER	Khalid	x		

D'APPROUVER

- dans son ensemble l'opération d'échange foncier entre la ville de Behren-lès-Forbach et Mme Bernadette Gnutek, dont l'objectif est de permettre de réaliser la rénovation des Jardins Ouvriers I.

DE CEDER

- à Mme Bernadette Gnutek les parcelles communales cadastrées comme suit : section 15 n° 379 d'une contenance de 610 m² ; section 16 n° 66 1814 m² ; soit un total de 2424 m².

D'AUTORISER

- l'acquisition des parcelles cadastrées comme suit : section 12 n° 260 d'une contenance de 2027 m² ; section 12 n° 212 d'une contenance de 1332 m², soit un total de 3359 m².

DE PRENDRE ACTE

- que ces échanges fonciers sont réalisés contre le versement d'une soulte à la charge de la commune de Behren-lès-Forbach d'un montant de 3 272,50 €.

D'AUTORISER

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DE DECIDER

- que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

POINT N° 13

DELIBERATION N° DEL-13-26/03/2021

Domaine : 1.6 – Commande publique / Maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers municipaux

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2125-1, R.2162-22 et R.2162-24 du code de la commande publique ;
- Vu le programme architectural ;
- Vu le procès-verbal du jury réuni le 18 décembre 2020 et ses annexes ;
- Vu la décision de Monsieur le Président après avis du jury et levée de l'anonymat, en date du 18 décembre 2020 ;

Considérant que la commune de Behren-Lès-Forbach a décidé de lancer un concours en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers municipaux ;

Considérant que lors de la première phase du concours, 43 candidatures ont été réceptionnées dans les délais ;

Considérant que lors de la réunion du 14/09/2020, le jury a choisi trois candidats admis à présenter une offre ;

Considérant que le jury s'est à nouveau réuni le 18/12/2020 afin d'émettre un avis sur les prestations et de proposer le lauréat du concours ;

Considérant que le Maire a décidé de suivre l'avis du jury ;

Considérant que la proposition technique et financière de l'équipe lauréate représentée par Mmes KACZMAREK Carine et Laura de l'agence d'architecture CL2K, 14, avenue des roses 57150 CREUTZWALD, répond le mieux aux attentes de la commune et qu'elle a été invitée en entretien le 18/01/2021 à 10h00 pour négociation et réponses aux questions des membres de la commune ;

Considérant l'offre du marché de maîtrise d'œuvre de l'agence retenue pour les montants suivants :

Montant prévisionnel des travaux	2 900 000 € HT
Montant de rémunération provisoire (total hors PSE)	339 300,00 € HT
Taux de rémunération globale (hors PSE)	taux 11,70 %
PSE 1 EXE complète pour un montant de	23 500,00 € HT (7%)
PSE 2 OPC pour un montant de	28 600,00 € HT
PSE 3 CEM pour un montant de	13 500,00 € HT
PSE 4 DIAG/REL pour un montant de	8 300,00 € HT

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 23 voix pour 4 abstentions et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

D'AUTORISER

- le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'ateliers municipaux, avec l'équipe constituée comme suit :

Mandataire :

• agence d'architecture CL2K
14, avenue des roses 57150 CREUTZWALD
Tel : 03 87 29 57 30 / Mob : 06 82 14 43 68 /
SIRET : 518 074 919 000 29)

Cotraitants :

Sarl GILBERT JOST : 12, place de Bordeaux 67000 STRASBOURG / Tel : 03 88 33 29 70
SIRET : 440 772 663 000 25
SECALOR : ZA CD 155 B 57 245 PELTRE / Tel : 03 87 62 28 25
SIRET : 368 800 710 000 49**POINT N° 14**

POINT N° 14

DELIBERATION N° DEL-14-26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Populaire

VU l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

VU la Délibération du Conseil municipal du 25/05/2020, déléguant au Maire l'ensemble des pouvoirs énumérés dans ses articles,

VU l'offre établie par la Banque Populaire en réponse à la consultation de la Commune de BEHREN LES FORBACH concernant le financement de ses dépenses d'investissement et le projet de contrat de Prêt ci-annexé,

Considérant que pour financer le programme d'investissement, la Commune de BEHREN LES FORBACH propose de contracter auprès de la Banque Populaire une convention de financement d'un montant de **4,2 M€** (Quatre millions deux cent mille euros), aux conditions ci-après :

- Durée : 20 ans
- Taux fixe garanti : **0,78 %**;
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : amortissement fixe du capital

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021 ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 23 voix pour 4 abstentions et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

DE PRENDRE L'ENGAGEMENT

- d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les montants nécessaires au remboursement des sommes dues ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites sommes dues ;

D'AUTORISER

- la signature de tous les actes contractuels à ces opérations et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Dominique FERRAU, Maire, pour la signature du contrat et habilité sans autre délibération, aux opérations prévues dans la convention, notamment demande de versements de fonds, remboursement du capital et remboursement des intérêts.

POINT N° 15

DELIBERATION N° DEL-15-26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

VU l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

VU la Délibération du Conseil municipal du 25/05/2020, déléguant au Maire l'ensemble des pouvoirs énumérés dans ses articles,

VU l'offre établie par la Caisse d'Epargne Grand est Europe en réponse à la consultation de la Commune de BEHREN LES FORBACH concernant le financement de ses dépenses d'investissement et le projet de contrat de Prêt ci-annexé,

Considérant que pour financer le programme d'investissement, la Commune de BEHREN LES FORBACH propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe une convention de financement Flexilis avec période de mobilisation reconstituable d'un montant de 3,8 M€ (Trois millions huit cent mille euros), aux conditions ci-après :

Le Prêt comporte deux phases :

Phase de mobilisation :

- Durée maximale : 10 mois
- Taux : €ster + 0.7 %
- Intérêts payables trimestriellement
- Commission de dédit : 3 %
- Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté
- Montant minimal de chaque tirage : 100 000 €
- Consolidation possible à tout moment

Phase de consolidation :

- Durée : 20 ans maximum
- Conditions financières : choix possible :
 - Taux fixe garanti **0,85 %** jusqu'au 15/09/2021;
 - Taux fixe départ décalé garanti **1,03 %** jusqu'au 31/12/2021
- Périodicités : Annuelle
- Amortissement du capital : Constant
- Montant minimum : Pas de montant minimum
- Base de calcul : Taux fixe 30/360

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2021 ;

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 23 voix pour 4 abstentions et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Monsieur	MISBAH	Mohamed	vote	non	exprimé
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie			x
Madame	VANGELISTA	Joanna	Procuration Mme KOPP		x
Madame	BENKERT	Sindy			x
Monsieur	YASSER	Khalid			x

DE PRENDRE L'ENGAGEMENT

- d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les montants nécessaires au remboursement des sommes dues ainsi que de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites sommes dues ;

D'AUTORISER

- la signature de tous les actes contractuels à ces opérations et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Dominique FERRAU, Maire, pour la signature du contrat et habilité sans autre délibération, aux opérations prévues dans la convention, notamment demande de versements de fonds, remboursement du capital et remboursement des intérêts.

POINT N° 17

DELIBERATION N° DEL-17/26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : lotissement communal « lotissement des Chênes » : pouvoir au Maire

- Vu l'article L 442-1 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°12-17/12/2017 approuvant le prix de vente de l'ensemble des terrains du lotissement communal
«lotissement Les Chênes »
- Vu la délibération n° 18-23/02/2018 du conseil municipal portant modification du prix de vente de l'ensemble des terrains du lotissement communal « Lotissement Les Chênes » ;
- Vu le nouvel avis de France Domaine en date du 05/03/2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24.3.2021

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

par vote au scrutin public et par appel nominal comme suit : 27 voix pour et 1 vote non exprimé

Titre	Prénom	Nom	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur	FERRAU	Dominique	x		
Madame	D'ANGELO	Flavia	x		
Monsieur	MULLER	Manuel	x		
Madame	SUTERA	Daniela	x		
Monsieur	AFRYAD	Abdellah	x		
Madame	ERDOGAN	Hulya	x		
Monsieur	YAHY	Abdallah	x		
Madame	DEBACHA	Jamila	x		
Monsieur	MEYER	Jean-Luc	x		
Madame	LUDDECKE	Pauline	x		
Monsieur	CHENARD	Nicole	x		
Madame	QUESADA	Cindy	x		
Monsieur	SCHMITT	Mathieu	x		
Monsieur	VIRCIGLIO	Giuseppe	x		
Madame	DARABU	Lumba	x		
Monsieur	NATALE	Calogero	x		
Madame	MACHNIK	Georgette	x		
Monsieur	AIT HRROU	Rachid	x		
Madame	BARDOT	Nicole	x		
Monsieur	INSALACO	Salvatore	x		
Madame	REZGUI	Laila	x		
Madame	BOUAOUNE	Hayette	x		
Monsieur	ROGER	Alain	x		
Madame	KOPP	Marie	x		
Madame	VANGELISTA	Joanna	x		Procuration Mme KOPP
Madame	BENKERT	Sindy	x		
Monsieur	YASSER	Khalid	x		

- que la signature de l'acte de vente ainsi que le paiement intégral du terrain se fasse au plus tard dans les 6 mois de la signature du compromis de vente ;

DE DONNER

au Maire

- pouvoir afin de signer les compromis et actes de vente ;
- pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 16

DELIBERATION N° DEL-16-26/03/2021

Domaine : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Dominique FERRAU Maire

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
- Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

PREND ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2021.

**Affiché le 31/03/2021
en conformité de l'article L 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Dominique FERRAU
Maire de Behren-lès-Forbach.